

TEMPO ONE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Rôle	Nom	Responsabilité	Valideur	Date	Version
Rédacteur	PELLERIN Benoit	Rédaction de la politique	Olivier ARAKEL	02/05/2024	1
Rédacteur	PELLERIN Benoit	Modification	Olivier ARAKEL	05/08/2025	2

Table des matières

1. INTRODUCTION	2
1.1 Périmètre	2
1.2 Responsable RSE	2
2. NOS ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	2
2.1 Tableau de synthèse des aspects, impacts et indicateurs	3
2.2 Pilotage et amélioration continue	3
3. NOS ENGAGEMENTS ET INITIATIVES	4
3.1 Structurer notre système de management environnemental.....	4
3.2 Préservation des ressources naturelles	4
3.3 Lutte contre la pollution	5
3.4 Lutte contre le réchauffement climatique.....	5
3.5 Éco-conception	6
3.6 Préservation de la biodiversité	6
3.7 Bâtiment.....	7
3.8 Transports	7
3.9 Promotion environnementale de nos services auprès de nos clients et tout au long de notre chaîne de valeur .	8
4. DISPOSITIF D'ALERTE ET KPI	9
4.1 Le droit d'alerte environnementale	9
4.2 Indicateurs de suivi	9

1. INTRODUCTION

Acteur de référence spécialisé dans les métiers de la Supply Chain, nous souhaitons plus que jamais donner du sens à notre mission : créer des solutions de supply chain multimodales, durables et personnalisées.

La politique environnementale du Groupe TEMPO ONE a été définie en fonction des aspects environnementaux significatifs et des impacts de ses activités en amont, et fait l'objet d'un plan d'action qui fait l'objet d'un suivi et d'une révision réguliers ; des rôles et des responsabilités ont également été attribués, et la Direction est responsable de sa mise en œuvre. Des objectifs et des indicateurs de suivi ont été définis, permettant la mise en œuvre de la politique environnementale dans une optique d'amélioration continue de la performance environnementale.

1.1 Périmètre

Cette politique environnementale s'applique à l'ensemble des activités de l'entreprise, et en fait également la promotion au sein de sa chaîne de valeur, et plus largement, auprès de l'ensemble de ses parties prenantes. Les rôles et responsabilités ont été attribués, et la Direction est responsable de sa mise en œuvre et du suivi de ses objectifs.

Par ailleurs, cette politique est revue annuellement et au regard des enjeux qui peuvent être amenés à évoluer.

1.2 Responsable RSE

Afin d'assurer la bonne application de la politique environnementale, le Groupe TEMPO ONE a mis en place un Responsable RSE.

Le **Responsable RSE est le pilote de la présente politique.**

Le Responsable RSE :

- est **garant** du suivi et de l'application de la politique environnementale de l'entreprise ;
- accompagne la démarche environnementale du Groupe TEMPO ONE et peut être **consulté pour toute question relative à l'application de cette politique** ;
- **s'assure** de l'application de cette politique au sein de l'entreprise ;
- **veille** au bon fonctionnement du dispositif d'alerte en cas de violations éventuelles ;
- **suit** et rend compte des **indicateurs environnementaux** définis ci-dessous.

2. NOS ASPECTS ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe TEMPO ONE a identifié les principaux aspects environnementaux associés à ses activités de transport routier, aérien et maritime, ainsi qu'à ses activités logistiques, d'entreposage et de support. Cette analyse permet d'évaluer les impacts environnementaux significatifs de nos opérations, de les hiérarchiser et de définir des actions de maîtrise et de réduction dans une logique d'amélioration continue.

Nos activités ont des incidences directes et indirectes sur l'environnement, notamment à travers la consommation d'énergie et de carburants, les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets, l'utilisation de ressources naturelles, les consommations d'eau, les nuisances sonores et lumineuses, ainsi que les effets potentiels sur la biodiversité et l'occupation des sols. Ces enjeux sont suivis au moyen d'indicateurs de performance adaptés à nos métiers et à nos enjeux prioritaires.

2.1 Tableau de synthèse des aspects, impacts et indicateurs

Activités & services	Aspect Environnement associé	Impact Environnement associé	KPI de suivi	Références ODD & GRI
Activités administratives	Consommation de consommables (papier, toner, fournitures de bureau)	Épuisement des ressources naturelles	Tonnes de déchets générés, taux de tri, taux de valorisation, taux de recyclage kWh consommés, part d'électricité verte m3 consommés	ODD 6, 7, 12, 13, GRI 301, 302, 303
	Consommation de matières premières			
	Consommation d'énergie (électricité)			
	Consommation d'eau			
	Émissions de GES	Augmentation de l'effet de serre		
	Production de déchets : consommables, Fin de vie du produit (DIB/Inerte)	Augmentation de la pollution	Tonnes de déchets générés, taux de tri, taux de valorisation, taux de recyclage	ODD 12, GRI 306
Déplacements des salariés : domicile/travail et voyages d'affaires	Consommation d'énergie	Épuisement des ressources naturelles	Km parcourus, émission par trajet, nombre de déplacements professionnels	ODD 13, GRI 305
	Consommation de carburant	Épuisement des ressources naturelles	Km parcourus, émission par trajet, nombre de déplacements professionnels	ODD 13, GRI 305
	Émissions de GES	Augmentation de l'effet de serre	tCO2e des déplacements domicile-travail et professionnels	ODD 13, GRI 305
Activités d'affrètement, transport et logistique	Consommation d'énergie	Épuisement des ressources naturelles	kWh consommés	ODD 7, 9, 12, 13, GRI 302
	Consommation de carburant	Épuisement des ressources naturelles	Litres de carburant consommés	ODD 7, 9, 11, 13, GRI 302, 305
	Consommation de carburant	Augmentation de l'effet de serre	tCO2e, tCO2e/t.km, tCO2e/expédition	ODD 13, GRI 305
	Emprise foncière	Appauvrissement de la biodiversité	Nombre de sites concernés / Surfaces exploitées / Taux de sites équipés LED	ODD 11, 13, 15, GRI 304

2.2 Pilotage et amélioration continue

L'identification de ces aspects et impacts constitue le socle de notre pilotage environnemental. Elle permet de définir des objectifs de progrès, de suivre les résultats à travers des indicateurs pertinents, et d'orienter nos plans d'actions

vers la réduction de nos impacts les plus significatifs. La démarche du Groupe s'inscrit ainsi dans une logique d'amélioration continue inspirée des principes de l'ISO 14001.

Dans ce cadre, les indicateurs suivants sont suivis en priorité :

- les émissions de GES, en valeur absolue et en intensité, notamment par tonne-kilomètre ;
- la consommation d'énergie, y compris carburants et électricité ;
- la consommation d'eau ;
- le volume de déchets générés et leur taux de tri ;
- la part des flux optimisés, mutualisés ou à plus faible impact ;
- les indicateurs liés aux sites, à la biodiversité et à la conformité environnementale.

Cette approche contribue également à plusieurs Objectifs de Développement Durable, en particulier les ODD 7, 9, 11, 12, 13 et 15, et s'appuie sur des indicateurs de reporting cohérents avec les standards GRI 302, 303, 304, 305, 306 et 307.

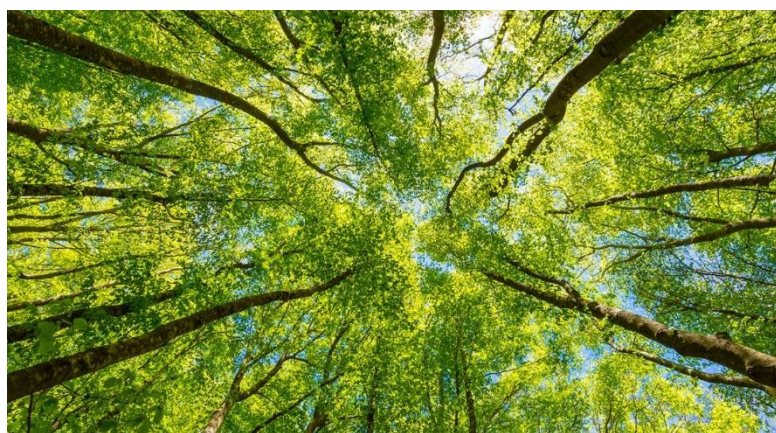
3. NOS ENGAGEMENTS ET INITIATIVES

Souhaitant œuvrer à la maîtrise de ses impacts environnementaux, le Groupe TEMPO ONE a fixé le cadre de sa politique environnementale qui s'articule autour des axes suivants :

3.1 Structurer notre système de management environnemental

→ Structurer notre système de gestion environnementale dans une optique d'amélioration continue, et afin d'améliorer l'impact de nos services sur l'environnement, et de nous assurer que nos activités sont menées dans le respect de toutes les lois applicables.

3.2 Préservation des ressources naturelles



Nous nous engageons à lutter contre l'épuisement des ressources naturelles en maîtrisant et en réduisant les consommations d'énergie, en sélectionnant des fournisseurs et prestataires respectueux des enjeux du développement durable, et en interpellant nos collaborateurs sur les gestes éco-responsables, en :

→ Sensibilisant et formant nos collaborateurs sur les sujets environnementaux

→ En interne, nous avons une utilisation raisonnée de l'eau, et sommes attentifs à notre

consommation.

3.3 Lutte contre la pollution

→ Prévenir et combattre toutes les formes de pollution grâce à une gestion raisonnée des déchets

L'ensemble de nos entrepôts et nos sites de production suivent à la lettre l'obligation du tri 9 flux, consistant à séparer les 9 types de déchets (papier, carton, métal, plastique, verre, bois, déchets du BTP, plâtre, textile et biodéchets). Une attestation annuelle est fournie afin de permettre la traçabilité des déchets.

Nous sommes également attentifs à réduire nos déchets papier en limitant les impressions, en privilégiant le format numérique et l'impression recto-verso, avec pour objectif de diminuer d'au moins 30 % la consommation de papier d'ici 2030. La preuve de suivi repose notamment sur les relevés de consommation de ramettes et les factures d'achat.

Nous nous engageons également à supprimer progressivement l'utilisation d'objets en plastique à usage unique (bouteilles d'eau, gobelets, touillettes, etc.) en les remplaçant par des alternatives réutilisables, avec un objectif de suppression à 100% sur l'ensemble des sites d'ici 2030. Les éléments de preuve attendus sont notamment les achats de contenants réutilisables, les notes de service internes, les contrôles de site et les listes d'équipement mises à disposition des collaborateurs.

Nous veillons à trier l'ensemble des déchets papiers afin qu'ils soient valorisés, avec un objectif de taux de tri et/ou de valorisation d'au moins 80 % par an. Les preuves associées comprennent les bordereaux de collecte, les attestations annuelles du prestataire de recyclage, les rapports de pesée et les contrats de prestation.

Nous assurons le tri, le stockage dans les filières appropriées et l'envoi vers des prestataires spécialisés des piles, batteries, ampoules et cartouches d'imprimantes, avec un objectif de 100% des flux orientés vers une filière de traitement conforme. Les preuves attendues sont les bordereaux de suivi, les attestations de reprise, les factures des prestataires et les preuves de dépôt dans les points de collecte identifiés.

Enfin, nous trions et faisons recycler l'ensemble de nos déchets électroniques (DEEE), avec un objectif de 100% des DEEE orientés vers une filière agréée et tracée. Les preuves de conformité reposent sur les bordereaux de collecte, les certificats de traitement, les inventaires de matériel réformé et les justificatifs de reprise par les prestataires agréés.

3.4 Lutte contre le réchauffement climatique

→ Lutter contre le réchauffement climatique en évaluant et en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des activités du groupe, et s'inscrire dans la dynamique suivante : éviter, réduire, compenser.

- **Convention des entreprises pour le climat**

Le Groupe TEMPO ONE fait partie des 150 décideurs de la CEC (Convention des Entreprises pour le Climat) programme Provence CORSE en 2023. Cette convention consiste à la réalisation de 6 sessions étalées sur 8 mois afin d'imaginer, concevoir et mettre en œuvre des solutions capables de résoudre la dissonance entre effondrement écologique et priorités économiques. La CEC souhaite raconter ce que la France peut accomplir lorsque le foisonnement de ses énergies et de ses industries convergent vers un même but, celui d'arriver à quai avec l'énergie de la réinvention.



A partir de cette initiative et afin de suivre notre démarche, le Groupe TEMPO ONE réalise un bilan carbone annuel (cf. reporting ESG).

Le premier bilan en 2023 de manière partielle sur le scope 3 et depuis 2024 complet avec l'acquisition de l'outil informatique Climatip.

Par ailleurs, début d'année 2025, le Groupe a intégré deux dispositifs structurants de décarbonation :

- **Le programme D-CODE**, dispositif collectif qui accompagne les entreprises industrielles du territoire métropolitain d'Aix-Marseille-Provence dans la structuration de leur stratégie de décarbonation. Ce dispositif permet de réaliser un diagnostic précis des émissions de GES, de construire un plan d'actions concret, de limiter les coûts grâce à un financement public pouvant atteindre 80%, de bénéficier d'un réseau d'experts et d'anticiper les futures obligations réglementaires. L'objectif est de sécuriser l'activité, réduire les coûts énergétiques et accélérer la décarbonation.



- **Le programme ACT Pas à Pas**, méthodologie de l'ADEME en cinq étapes pour construire une stratégie climat ambitieuse et crédible, alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris. ACT Pas à Pas permet de diagnostiquer la maturité initiale de l'entreprise sur les bases carbone, d'analyser les enjeux dans un contexte de transition bas carbone, de définir une vision d'entreprise et une feuille de route à court, moyen et long terme, d'établir des objectifs de performance carbone, et de mettre en œuvre des actions concrètes de décarbonation. Ce programme aide également à répondre à une partie significative des points de données narratifs de la CSRD et à intégrer les enjeux d'adaptation pour améliorer la résilience de l'activité.

3.5 Éco-conception

TEMPO ONE s'engage à prévenir le gaspillage dans ses entrepôts, en réutilisant les cartons et les palettes, et en revendant les palettes endommagées à ses fournisseurs pour réparation. Le Groupe a également investi en phase de test dans une matelasseuse permettant de réutiliser les emballages pour produire du calage, afin de réduire la consommation de matériaux de calage nouveaux et d'augmenter la part de déchets réintégrés en interne.

Ces actions sont suivies à l'aide d'objectifs quantitatifs, notamment : réduire la consommation de matériaux de calage nouveaux, augmenter le taux de valorisation matière des emballages réutilisés, et maîtriser le coût par unité de calage produit. Les éléments de preuve comprennent les rapports de test de la matelasseuse, les bons de sortie et d'entrée de matières, les tableaux de suivi des quantités de calage achetés vs réutilisés, ainsi que les factures et contrats liés à l'investissement et à l'exploitation.

Parallèlement, le Groupe trie au maximum ses déchets afin de réduire les DIB non valorisés et d'augmenter la part de déchets valorisés. Les objectifs sont d'atteindre un taux de valorisation global élevé des déchets logistiques, de réduire la part des déchets orientés vers les DIB, et d'augmenter la part de déchets triés et valorisés. Les preuves de suivi sont les bordereaux de collecte, les attestations annuelles des prestataires, les rapports de pesée par flux, les tableaux de suivi des tonnages valorisés vs DIB, ainsi que les contrats et factures de traitement.

3.6 Préservation de la biodiversité

Le Groupe TEMPO ONE s'engage à prendre en compte la biodiversité dans l'exercice de ses activités logistiques, même dans le cadre de sites en location.

Notre démarche repose sur plusieurs axes concrets :

Gestion écologique des espaces sous notre responsabilité : entretien raisonné des espaces verts (sans pesticides ni herbicides), installation de ruches comme sur le site Tempo Log 84, plantation d'espèces locales et mellifères dans les zones extérieures accessibles.

Réduction des pollutions lumineuses et sonores : installation d'éclairages LED avec détecteurs de présence, orientation des éclairages vers le bas pour limiter l'impact sur la faune nocturne, et mesure de réduction du bruit pour les activités sensibles.

Optimisation de nos flux de transport : formation à l'éco-conduite pour nos chauffeurs, optimisation des tournées pour réduire les kilomètres parcourus, et privilégier les modes de transport moins impactants (multimodal si disponible).

Sensibilisation de nos équipes : formation des collaborateurs à la biodiversité et affichage de consignes de bonne conduite sur les sites.

Nous veillons à ce que ces actions soient intégrées dans notre gestion quotidienne et continuons à explorer de nouvelles opportunités pour renforcer notre contribution à la préservation de la biodiversité, en cohérence avec notre modèle d'activité et nos contraintes de sites en location.

3.7 Bâtiment

Conscient que l'éclairage représente plus de 10% de la consommation nationale d'électricité en France, TEMPO ONE s'engage à réduire sa consommation d'électricité. Dans une démarche de relamping, le Groupe a modernisé son système d'éclairage en remplaçant les ampoules par des luminaires LED s'allumant par détection de présence. Ce nouveau processus d'éclairage a été déployé sur plusieurs de nos plateformes logistiques.

Le Groupe suit annuellement le pourcentage d'entrepôts équipés en LED comme indicateur de pilotage, avec un objectif de 100% d'entrepôts LED d'ici 2030. L'uniformisation de ce système d'éclairage sur toutes nos plateformes et agences est également prévue d'ici 2027. Les éléments de preuve associés comprennent les rapports de déploiement, les bons de travaux, les factures d'achat de luminaires LED, les tableaux de suivi du pourcentage d'entrepôts LED et les relevés de consommation d'électricité par site.

3.8 Transports

Mobilité durable

Prise en charge d'un % d'abonnement du forfait mobilité durable : Prise en charge du transport : L'employeur prend en charge une partie des frais de transport lorsque ces derniers concernent du transport public de personnes ou des services publics de location de vélos. Cette participation de l'employeur, à hauteur de 50%, concerne des titres d'abonnements souscrits pour le déplacement entre le domicile et le lieu de travail dans le temps le plus court. Et s'effectue sur la base des tarifs de 2e classe. D'autres actions sont mises en place comme le covoiturage.

3.9 Promotion environnementale de nos services auprès de nos clients et tout au long de notre chaîne de valeur



Optimisation des Opérations de Transport

- **Réduction des Emissions :**

Le Groupe utilise des véhicules plus efficaces sur le plan énergétique, dont un camion full électrique acquis en mars 2025, et continue d'explorer l'intégration de camions hybrides ou électriques. Il met également en œuvre des technologies de télématique pour optimiser les itinéraires et réduire la consommation de carburant.

- **Consolidation des chargements :**

Le Groupe utilise un TMS (Transport Management System) permettant d'optimiser les trajets, de mieux planifier les chargements et de réduire les km à vide, afin de maximiser l'efficacité des transports et de limiter les émissions associées.

Gestion de la Flotte

- **Maintenance Préventive** : nous effectuons une maintenance régulière des véhicules pour s'assurer qu'ils fonctionnent de manière optimale et émettent moins de polluants.
- **Formation des Conducteurs** : nous formons les chauffeurs à des techniques de conduite écologique, telles que l'accélération et le freinage en douceur, et l'optimisation de la vitesse de croisière.

Utilisation des Technologies Vertes

- **Combustibles Alternatifs** : Le Groupe utilise déjà du **HVO** (Hydrotreated Vegetable Oil), un biocarburant moins polluant, et explore en parallèle l'utilisation d'autres combustibles alternatifs tels que les biocarburants conventionnels, le gaz naturel comprimé (GNC) et d'autres solutions moins émettrices, afin de réduire progressivement l'empreinte carbone de sa flotte de transport.
- **Technologies de Réduction des Emissions** : nous installons des dispositifs de réduction des émissions, tels que des filtres à particules diesel et des systèmes de réduction catalytique sélective.

Amélioration de l'Efficacité Logistique

- **Optimisation de la Chaîne d'Approvisionnement** : nous utilisons des logiciels dédiés comme EGO (WMS du groupe SITACI) pour améliorer la planification, le suivi et la gestion des stocks, réduisant ainsi les déplacements inutiles et la consommation d'énergie.
- **Partenariats avec des Fournisseurs Écologiques** : Le Groupe intègre déjà dans ses CGA (Conditions Générales d'Achat) des critères RSE et la possibilité d'auditer ses fournisseurs. Il envisage en parallèle du programme ACT Pas à Pas la mise en place d'un questionnaire RSE à soumettre à ses fournisseurs, afin d'évaluer leurs pratiques environnementales et sociales et de renforcer le pilotage de la performance RSE de sa chaîne logistique.

Réduction des Déchets et Recyclage

- **Programmes de Recyclage** : dans le cadre de notre démarche RSE, nous nous engageons à réduire la production de déchets générés par nos opérations logistiques et à optimiser leur tri afin de favoriser une revalorisation maximale. Nous accompagnons nos clients dans la mise en œuvre de solutions visant à limiter

les emballages à l'origine de volumes de déchets importants, en recherchant conjointement des alternatives plus durables.

Nous suivons l'ensemble de nos flux de déchets et notamment le volume de déchets et le taux de tri pour optimiser leur gestion et privilégier, autant que possible, les matériaux recyclables. Quand cela est réalisable, nous recyclons les emballages afin de les réutiliser sous forme de nouveaux emballages ou de matériaux de calage, contribuant ainsi à l'économie circulaire.

Pour les déchets importants en volume nécessitant un traitement spécifique, le coût de traitement est refacturé au client concerné, conformément aux modalités contractuelles.

4. DISPOSITIF D'ALERTE ET KPI

4.1 Le droit d'alerte environnementale

Tout collaborateur du Groupe **TEMPO ONE** ou toute partie prenante peut signaler une situation non conforme aux principes environnementaux exposés dans la présente politique.

Le droit d'alerte environnementale permet de signaler à la hiérarchie ou au Comité RSE tout fait, allégation ou comportement susceptible de contrevenir aux engagements environnementaux de l'entreprise, notamment dans le périmètre suivant :

- Non-respect des lois et réglementations environnementales ;
- Rejets polluants non autorisés (air, eau, sol) ;
- Gestion non conforme des déchets ou des substances dangereuses ;
- Atteinte à la biodiversité ou aux écosystèmes naturels ;
- Émissions de gaz à effet de serre non déclarées ou non maîtrisées ;
- Utilisation non conforme des ressources naturelles (eau, énergie, matières premières) ;
- Manquement aux engagements de décarbonation ou de transition bas carbone.

Tout collaborateur ou partie prenante confronté à une telle situation doit réagir conformément à la procédure d'alerte détaillée dans le Code Éthique (cf. section « Dispositif d'alerte »).

Le Groupe **TEMPO ONE** s'engage à traiter toute alerte environnementale de bonne foi avec confidentialité, sans aucune forme de représailles à l'encontre du lanceur d'alerte.

4.2 Indicateurs de suivi

Afin de mesurer l'efficacité de la politique environnementale et du dispositif d'alerte, le **Comité RSE** suit annuellement les indicateurs suivants :

Indicateur	Définition	Objectifs
Émissions GES par tonne-km	Émissions totales tonne-km transportées	Réduction de 50 % des émissions d'ici 2030
Consommation d'énergie	kWh électricité et gaz consommés	Réduction de consommation de 40 % d'ici 2030
Consommation d'eau	M3 consommés	Réduction de 10 % de la consommation d'ici 2030
Volume des déchets en tonne	Masse totale de déchets	Réduction de 20 % de déchets d'ici 2030
Volume de déchet au m²	Production de déchets au m²	Réduction de 10 % des volumes de déchets d'ici 2030
Taux de tri	Taux de tri des déchets	Augmenter de 20 % le taux de tri d'ici 2030
Part origine d'énergie	Pourcentage d'utilisation d'énergie renouvelable	Augmenter à 8% la part d'énergie renouvelable d'ici 2030
Eclairage LED	Pourcentage de couverture éclairage LED	Objectif d'éclairage LED de 100% d'ici 2030

Ces indicateurs sont présentés au Comité RSE et, le cas échéant, au Comité de Direction, afin de permettre un suivi régulier de la performance environnementale de l'entreprise et d'ajuster les actions si nécessaire.

La Direction

